

Département de la Loire
Canton de Charlieu
Commune de PRADINES

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers
En exercice : 15
Présents : 10
Votants : 11

L'an deux mille vingt-trois, le neuf juin , les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués par Monsieur le Maire se sont réunis sous la présidence de Monsieur Charles BRUN, Maire.

Etaient présents : Magali BOULLIER, MONDIERE Hubert, PIVOT Laurent, SCHIMITZ Jean-Marc, HETSCH Jean-Marc, RIVIERE Mickaël, Patrick LARRAY, Sylvie DENIS, Mickaël GOUJON.

Absents ayant donné bon pour pouvoir : LACOUR Danielle à Jean-Marc HETSCH

Absents : SEIGNERET Ludivine, AUPERT Mickaël, FESSY Véronique, GASDON Maxime

Quorum : atteint

Secrétaire de séance : Hubert MONDIERE.

Date d'envoi de la convocation : 02 Juin 2023

**DELIBERATION « AUTORISATION DONNEE AU MAIRE POUR DEPOSER UNE
DECLARATION PREALABLE ».**

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal un projet de création d'un mur dans les locaux communaux mis à disposition des associations de Pradines (Comité des Fêtes, Pétaque Pradinoise etc...). Ce projet modifiera ainsi la façade.

Il propose au Conseil de l'autoriser à déposer une déclaration préalable pour la réalisation de ce projet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à déposer une déclaration préalable pour la réalisation de ce projet.

FAIT à PRADINES, le 09 juin 2023.

Le secrétaire de séance,
Hubert MONDIERE

Le Maire,
Charles BRUN